



AMAP Les Saveurs de Kienheim

Contrat d'engagement pour des paniers de légumes et des paniers de pommes (en option) Saison automne/hiver 2022/2023 CONTRAT KIENHEIM

Les contractants

Le présent contrat est passé entre :

Sébastien SCHMITT, agriculteur
demeurant 7, rue de l'église

67270 KIENHEIM

Tél. : 06 73 93 90 99

Email : lessaveursdekienheim@gmail.com

et Nom,
demeurant

Tél. :

Email :

désigné ci-après **l'agriculteur** d'une part,

Désigné(e) ci-après **l'adhérent(e)** d'autre part,

Contenu du contrat

- Le présent contrat est passé pour l'approvisionnement hebdomadaire de paniers de légumes par l'agriculteur, le grand panier correspondant à la consommation moyenne d'une famille de 4 à 5 personnes, le demi-panier à celle de 2 à 3 personnes.

- L'agriculteur s'engage à être présent lors des distributions, à produire dans le respect de la charte des AMAP. Il approvisionnera chaque semaine sur la saison, les adhérents de l'AMAP en produits de la ferme et les informera sur ses savoir-faire, pratiques et contraintes, en référence à la charte des AMAP.

- La définition de la nature et de la quantité des produits fournis est faite en accord entre le producteur et les personnes associées dans l'AMAP. Les contractants sont solidaires des aléas de production. Il appartient à chaque consommateur de prévenir la personne de permanence du jour s'il ne peut aller chercher son panier ou si quelqu'un d'autre le prend à sa place.

Durée de l'engagement

Le présent contrat est élaboré pour une saison agricole de **6 mois** commençant le 1^{er} octobre 2022 et finissant le 31 mars 2023. Il comprendra **26 distributions**.

Paiement des paniers

Le prix du panier hebdomadaire a été établi à **23 euros** (demi-panier **11,50 euros**) pour la saison automne/hiver 2022-2023.

Le paiement des paniers du contrat se fera **au choix** en une, deux, trois, quatre, cinq ou six fois selon les modalités ci-dessous. **Les chèques devront être établis au nom de : EARL Schmitt Sébastien**

Paniers de légumes

Grand panier

- 1 chèque de 598 euros
- 2 chèques de 299 euros
- 3 chèques de 199,34 euros
- 4 chèques de 149,50 euros
- 5 chèques de 119,60 euros
- 6 chèques de 99,67 euros

Demi-panier

- 1 chèque de 299 euros
- 2 chèques de 149,50 euros
- 3 chèques de 99,67 euros
- 4 chèques de 74,75 euros
- 5 chèques de 59,80 euros
- 6 chèques de 49,84 euros

Abonnement pomme en option

Grand panier (3kg)

- 172 euros que vous pouvez répartir sur l'ensemble de vos chèques (exemple 4 chèques : 43 euros de plus par chèque)

Demi-panier (1,5kg)

- 86 euros que vous pouvez répartir sur l'ensemble de vos chèques (exemple 4 chèques : 21,50 euros de plus par chèque)

Les pommes sont également en vente au détail jusqu'à épuisement des stocks.

Quelle que soit l'option choisie, tous les chèques devront être établis en une seule fois au moment de la signature du présent contrat et seront remis au trésorier de l'AMAP Les Saveurs de Kienheim qui se chargera de les remettre à l'encaissement au début de la période concernée par le paiement.

Merci de prendre soin de dater le chèque au jour de son établissement conformément à la loi.

Le principe de l'AMAP reposant sur le principe de l'avance de trésorerie faite à l'agriculteur, nous conseillons l'option du règlement en six mensualités, sachant que chaque chèque sera porté à l'encaissement en début du mois.

Cotisation à l'AMAP

Le montant de la cotisation annuelle –renouvelable en octobre pour l'année à venir- est de **10 euros**.

Paiement par chèque à l'ordre de : **AMAP Les Saveurs de Kienheim**.

Les paiements en espèces ne seront pas acceptés, sauf exception.

L'AMAP étant une association, elle organise à minima une assemblée générale annuelle.

L'adhérent peut participer activement à la vie associative de différentes manières : parler des AMAP autour de lui ; participer aux chantiers AMAP ; aux actions de promotion des AMAP ; s'inscrire comme responsable de distribution de temps en temps (personne de permanence présente durant toute la distribution et pouvant aider, par exemple à approvisionner/débarrasser les caisses, préparer les paniers des personnes absentes ou encore contrôler l'émargement...)

Lieu de retrait des paniers

Le retrait se fera à la **ferme SCHMITT**, 7 rue de l'église à **Kienheim** le mercredi de 18h à 19h

A le .. / .. /

Signature agriculteur :

Signature adhérent :

Liste indicative de production pour la période automne/hiver

Salades : mâche, pourpier, scarole, pain de sucre

Courges (début de saison) : potiron, potimarron, courge musquée de Provence, etc...

Betteraves rouge, carottes, navets blancs et jaunes, radis, poireaux, pommes de terre, épinards, céleris, oignons jaunes, Ail, échalotes, topinambours

Choux : choux rouge, choux blanc, choux rave, choux de Milan, choux de Bruxelles, brocolis, choux-fleurs

Production de pommes : Melrose, Dalinette, Opal, Reinette grise du Canada, Belle de Boskoop, Topaz, Wellant, Crimson Crisp